

Le conseil municipal s'est réuni le 2 juillet 2012

TRAVAUX EGLISE DE STUTZHEIM

Monsieur le maire soumet au conseil municipal, des devis complémentaires pour des travaux relevant de la rénovation de l'église de Stutzheim.

Peinture Kratzeisen à Brumath

2 585,20 € TTC

Pour la mise en peinture de la porte d'entrée de l'église et de la porte de sortie arrière de la sacristie.

L'atelier de la Propreté à Erstein

Pour le nettoyage des 5 vitraux extérieurs de la face Sud de l'église.

275,08 € TTC

Est nacelles

Location de la nacelle

299,00 € TTC

Rauscher à Adamswiller

Pour la confection d'une tranchée dans le dallage du palier de l'église.

1 393,45 € TTC

Total TTC

4 552,73 € TTC

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte et autorise Monsieur le maire à signer les devis des entreprises citées ci-dessus.

CONVENTION avec DELT'AMENAGEMENT

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les termes de la convention entre la commune de Stutzheim-Offenheim et la société Delt'aménagement à 57850 Dabo concernant le principe de classement dans le domaine public communal des voiries et réseaux divers communs du futur lotissement « Espace Quirin » à la fin des travaux.

MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE : AVANT PROJET ENTREE DE STUTZHEIM

Monsieur le maire

* expose les évolutions des entretiens avec le Conseil général 67 et la Serue Ingénierie.

Considérant qu'à ce jour la subvention départementale au titre du contrat de territoire Kockersberg/Ackerland/les Châteaux n'est pas acquise,

* propose d'annuler la délibération du conseil municipal du 18 mai 2012.

* soumet au conseil municipal, une nouvelle offre concernant uniquement les études d'avant projet de l'entrée de Stutzheim par la Société SERUE de Strasbourg d'un montant de 4 655 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

CONTRAT CHAUDIERES ATELIER et MAIRIE

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à signer le devis de la Sarl Schierer-Jung pour l'établissement d'un contrat d'entretien de la chaudière de la mairie et de l'aérotherme de l'atelier communal.

Générale d'Installations Energétiques (G.I.E.) à Strasbourg	420,15 € TTC
Schierer-Jung à Strasbourg	399,58 € TTC

ENGAGEMENT D'UN AGENT NON TITULAIRE

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte et autorise Monsieur le maire à signer l'arrêté d'engagement d'un agent non titulaire au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe, à raison de 8/35^{ème} pour une durée de 11 mois, à compter du 1^{er} septembre 2012, dans l'attente d'un recrutement aux conditions statutaires et fixant la rémunération de cet agent au 3^{ème} échelon de ce grade.

Objet : Réduction des compétences de la Communauté de Communes du Kochersberg

Objet : Modification et extension des compétences de la Communauté de Communes du Kochersberg

Le maire informe les membres du conseil municipal que dans l'optique de la fusion de la Communauté de Communes du Kochersberg avec celle de l'Ackerland, il convient dans un premier temps d'harmoniser les compétences des deux EPCI.

Dans ce cadre, les communes membres de chacune des deux communautés de communes sont amenées à se prononcer quant aux modifications de compétences envisagées.

Après délibération, le conseil municipal, à 12 voix pour moins une abstention, **Approuve** la réduction et dans certains cas l'extension des compétences, la modification et le projet des nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Kochersberg avec une prise d'effet au 31 décembre 2012.

EMPLACEMENTS RESERVES

Sur proposition de Monsieur le maire, le conseil municipal, à l'unanimité

* fixe le montant pour les rétrocessions d'emplacements réservés prévus au Plan local d'urbanisme (P.L.U.) à 110 € l'are.

* autorise Monsieur le maire à signer les actes notariaux à intervenir.

Pour extrait conforme
Le maire,
Jean-Charles LAMBERT